

BURKINA FASO



STRATEGIE DE CROISSANCE ACCELEREE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

CADRE SECTORIEL DE DIALOGUE EAU ET ASSAINISSEMENT

CSD-EA

**RAPPORT DE PERFORMANCE ANNUELLE 2013
DU SECTEUR « EAU ET ASSAINISSEMENT »**

Mars 2014

Liste des tableaux	2
Sigles et abréviations	3
INTRODUCTION	5
I. PERFORMANCES SECTORIELLES EN 2013	8
1.1. État de la réalisation des mesures et actions sectorielles de l'année 2013	8
1.1.1. État de mise en œuvre du PAGIRE	8
1.1.2. Bilan des réalisations dans le domaine des aménagements hydrauliques	11
1.2. Situation des indicateurs sectoriels au cours de l'année 2013.....	12
1.2.1. Eau potable.....	12
1.2.2. Assainissement	14
1.2.3. Gouvernance du secteur et renforcement des capacités	15
1.2.4. Financement du secteur	16
1.2.5. Déconcentration et décentralisation de la gestion financière	16
1.2.6. Amélioration de la gestion des marchés publics	16
1.3. État de fonctionnement du CSD au cours de l'année 2013 et de la mise en œuvre des recommandations	17
1.3.1. Activités préparatoire de la revue semestrielle du CSD-EA.....	17
1.3.2. Activités préparatoire de la revue annuelle 2014 du CSD-EA	17
1.3.3. État de mise en œuvre des recommandations de la revue annuelle 2013	18
II. PERSPECTIVES 2014-2017	25
2.1. Perspectives pour les aménagements hydrauliques	25
2.2. Perspectives pour la GIRE	26
2.3. Perspectives pour l'accès à l'eau potable	27
2.4. Perspectives pour l'accès à l'assainissement des eaux usées et excréta.....	29
2.5. Perspectives pour le pilotage et soutien.....	30
2.6. Mesures et actions proposées pour la matrice de performance 2015 à 2017 de la SCADD	31
2.7. Indicateurs proposés pour la matrice de performance 2015 à 2017 de la SCADD	32
CONCLUSION	33

Liste des tableaux

Tableau 1 : *Etat de la mise en œuvre des mesures et recommandations de la revue sectorielle annuelle 2013*.....18
Tableau 2 : *Propositions de mesures et actions pour la matrice de performance 2015 à 2017 de la SCADD*31
Tableau 3 : *Propositions d'indicateurs pour la matrice de performance 2014 à 2017 de la SCADD*32
Tableau 4 : *recommandations de la revue sectorielle eau assainissement 2014*34
Tableau 5 : *Etat de la réalisation des mesures et actions sectorielles de l'année 2013*36
Tableau 6 : *Situation de l'atteinte des cibles des indicateurs sectoriels de l'année 2013*37

Sigles et abréviations

Sigles/ Abréviations	Définitions
2iE	Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement
ABN	Autorité du Bassin du Niger
ABS	Appui Budgétaire Sectoriel
AEC	Agence de l'Eau des Cascades
AEG	Agence de l'Eau du Gourma
AEL	Agence de l'Eau du Liptako
AEM	Agence de l'Eau du Mouhoun
AEN	Agence de l'Eau du Nakanbé
AEP	Approvisionnement en Eau Potable
AEPA	Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
AEPHA	Approvisionnement en Eau Potable, Hygiène et Assainissement
AEPS	Adduction d'Eau Potable Simplifiée : mini-réseau d'AEP
AEUE	Assainissement des Eaux Usées et Excreta
AMBF	Association des Municipalités du Burkina Faso
AMOC	Assistance à la Maitrise d'Ouvrage Communale
AR	Artisan Réparateur
ARBF	Association des Régions du Burkina Faso
ATPC	Assainissement total Piloté par les Communautés
ATPL	Assainissement Total Porté par les Leaders
AUE	Associations des Usagers de l'Eau
BD	Base de Données
BPO	Budget Programme par Objectif
CaPa	Cadre Partenarial
CFE	Contribution Financière en matière d'Eau
CID	Circuit Informatisé de la Dépense
CISE	Comité Inter-Services de l'Eau
CISV	Comunita Impegno Servizio Volontariato
CLE	Comité Local de l'Eau
CNEau	Conseil National de l'Eau
CNP	Comité National de Pilotage
CP/PAGIRE	Comité de Pilotage du Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
CRP	Comité Régional de Pilotage
CSD-EA	Cadre Sectoriel de Dialogue Eau et Assainissement
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CSPS	Centre de Santé et de Promotion Sociale
DAF	Direction de l'Administration et des Finances
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
DGAEUE	Direction Générale de l'Assainissement des Eaux Usées et Excreta
DGAH	Direction Générale des Aménagements Hydrauliques
DGBH	Direction Générale des Bassins Hydrographiques
DGESS	Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles
DGRE	Direction Générale des Ressources en Eau
DMP	Direction des Marchés Publics
DREAHA	Direction Régionale de l'Eau, des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement
ENI-Bamako	Ecole Nationale d'Ingénieur de Bamako

Sigles/ Abréviations	Définitions
EUE	Eaux Usées et Excreta
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
IEC	Information, Education, Communication
IEC/CC	Information, Education et de Communication sur le Changement des Comportements
INO	Inventaire National des Ouvrages d'Approvisionnement en Eau Potable en milieu rural
INSD	Institut National de la Statistique et de la Démographie
MAHRH	Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
MASA	Ministère de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire
MATD	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MCA	Millenium Challenge Account
MEAHA	Ministère de l'Eau, des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement
MECV	Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MENA	Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONEA	Office National de l'Eau et de l'Assainissement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAGIRE	Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PCD-AEPA	Plan Communal de Développement en AEPA
PEA	Poste d'Eau Autonome
PEM	Points d'Eau Modernes
PHA	Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement
PMH	Pompe à Motricité Humaine
PN-AEPA	Programme National d'AEPA
PNAH	Politique National des Aménagement Hydraulique
PNSR	Programme National du Secteur Rural
PPM	Plan de Passation des Marchés
PSA	Plan Stratégique d'Assainissement
PSE	Politique et Stratégies en matière d'Eau
PSEU	Projet Sectoriel Eau en milieu Urbain
PSNA	Politique et Stratégie Nationales d'Assainissement
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
SCADD	Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SDR	Stratégie du Développement Rural
SG/MEAHA	Secrétariat Général
SNDDAI	Stratégie Nationale de Développement Durable de l'Agriculture Irriguée
SNIEau	Système National d'information sur l'eau
SP/PAGIRE	Secrétariat Permanent du Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
SPD	Scénarios et Plans Directeurs
STN/SCADD	Secrétariat Technique National de la SCADD

INTRODUCTION

Le secteur « Eau et Assainissement » est conduit par le Ministère de l'Eau, des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement (MEAHA) créé en janvier 2013. Il comprend quatre domaines d'actions que sont : la Gestion intégrée des ressources en eau, l'approvisionnement en eau potable, l'assainissement des eaux usées et excréta et les aménagements hydrauliques. Le domaine « aménagements hydrauliques » incombe au CSD eau et assainissement par suite de la scission du Ministère de l'Agriculture de l'Hydraulique (MAH).

De façon générale, les actions du secteur contribuent à la mise en œuvre des politiques et stratégies suivantes :

- la politique et stratégies en matière d'eau (PSE), adopté en juillet 1998 ;
- la Stratégie du Développement Rural (SDR) adopté en 2003
- la Stratégie Nationale de Développement Durable de l'Agriculture Irriguée (SNDDAI) au Burkina Faso adopté en 2003.
- la Politique et Stratégie Nationales d'Assainissement (PSNA), adoptées en 2007 ;
- le Programme National du Secteur Rural adopté en 2012.

Pour mettre en œuvre les stratégies en matière d'eau et d'assainissement, le Gouvernement a adopté des plans d'action et des programmes. Il s'agit du Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE), du Programme Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement (PN-AEPA) et du plan d'actions de la SNDDAI qui ont pour horizon l'année 2015. Ces différents plans d'actions et programmes opérationnalisent les stratégies en matière d'eau et d'assainissement pour l'atteinte des objectifs fixés, conformément aux orientations nationales et aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Ces orientations sont définies dans la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable 2011-2015 (SCADD), qui a succédé en 2011 au Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP).

Le Plan d'action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE), adopté en mars 2003, a pour objectif général de contribuer à la mise en œuvre d'une gestion intégrée des ressources en eau du pays, adaptée au contexte national, conformément aux orientations définies par le Gouvernement burkinabé et respectant les principes reconnus au plan international en matière de gestion durable et écologiquement rationnelle des ressources en eau. Le PAGIRE constitue l'outil opérationnel pour la mise en œuvre de la GIRE au Burkina Faso et est construit en deux phases couvrant les périodes 2003-2009 et 2010-2015. La deuxième phase du PAGIRE (2010-2015) qui est une continuité de la première doit conduire à la mise en place effective et l'opérationnalisation de la GIRE au Burkina Faso et particulièrement des agences de l'eau sur l'ensemble du territoire national. Les actions de cette deuxième phase ont été définies dans un document intitulé « Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau, phase 2 (2010-2015) ». Le PAGIRE s'intègre dans la SCADD notamment dans son axe stratégique n°4 « Prise en compte des priorités transversales dans les politiques et programmes de développement ».

Le Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement (PN-AEPA) a été adopté en décembre 2006 et a pour objectif de « réduire de moitié d'ici 2015 la proportion de personnes n'ayant pas un accès adéquat à l'eau potable et à l'assainissement ». Il constitue le cadre de référence et fédérateur de toutes les interventions en matière d'AEPA en milieux urbain et rural. Le PN-AEPA concrétise l'approche programme retenue par le Gouvernement pour l'atteinte des OMD dans le domaine de l'AEPA. Il tire ses fondements de la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau qui priorise la satisfaction des besoins en eau potable des populations par rapport aux autres usages et s'appuie par ailleurs sur le PAGIRE qui consacre notamment la mise en cohérence des usages avec la ressource sur les plans quantitatif et qualitatif dans l'optique de durabilité et de subsidiarité. Il s'appuie sur le Programme d'Application de la

Réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'approvisionnement en eau potable en milieu rural et semi-urbain qui préconise que les collectivités territoriales et le secteur privé prennent progressivement en charge certaines responsabilités précédemment exercées par l'Etat. Le PN-AEPA s'intègre dans la SCADD notamment dans son axe stratégique n°2 « consolidation du capital humain et promotion de la protection sociale ».

Le plan d'action de la SNDDAI : adopté en 2003, l'objectif global de la SNDDAI est d'œuvrer pour l'accroissement et la sécurisation de la production agricole, l'augmentation de la valeur ajoutée, l'amélioration de l'emploi et des revenus en milieu rural (pour mieux lutter contre le phénomène de l'exode et ses multiples conséquences) ainsi que pour la préservation des ressources naturelles et du capital productif. Ce plan d'action contribue à l'atteinte des objectifs fixés par la SCADD notamment en son axe 1 (développement des piliers de la croissance accélérée) plus précisément dans sa composante « infrastructures hydro-agricoles et pastorales »

▪ **Pilotage et gouvernance du secteur**

Pour le PN-AEPA, l'organe de pilotage institué par le gouvernement comporte deux niveaux : les Comités Régionaux de Pilotage (CRP) et le Comité National de Pilotage (CNP). Ces comités de pilotage constituent des instances au cours desquelles sont soumis les rapports bilan et programmation ainsi que le rapport d'exécution du budget programme par objectif pour adoption. La coordination et le suivi de la mise en œuvre du PN-AEPA sont assurés par la DGRE, la DGAEUE et l'ONEA au niveau national, par les DREAHA au niveau régional et par les communes au niveau décentralisé.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PAGIRE, le pilotage du PAGIRE-Phase 2 est assuré par un Comité de Pilotage (CP/PAGIRE) qui traduit la responsabilité collégiale des acteurs nationaux et des partenaires concernés par sa mise en œuvre. Ce comité dispose d'un secrétariat permanent (SP/PAGIRE) rattaché au Cabinet du Ministre de l'eau, des aménagements hydrauliques et de l'assainissement ; il s'agit d'une structure mise en place pour piloter des volets sensibles et d'ordre stratégique des missions assignées au département en assurant une bonne coordination et le suivi des interventions. Les principales structures d'exécution identifiées sont : (i) les Agences de l'eau en cours d'opérationnalisation dans les espaces de gestion du pays, (ii) la Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE), (iii) la Direction Générale des Bassins Hydrographiques (DGBH) (iv) les Directions Régionales de l'Eau des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement (DREAHA).

La complémentarité de ces deux référentiels sectoriels a permis la mise en place de cadres conjoints de concertation que sont le Cadre partenarial (CaPa) entre l'Etat et les Partenaires techniques et financiers (PTF), et la revue annuelle conjointe du PN-AEPA et du PAGIRE.

Pour ce qui concerne les aménagements hydrauliques, le plan d'actions de la SNDDAI est mis en œuvre à travers des projets et programmes. Un cadre de concertation des acteurs du sous-secteur de l'irrigation a été mis en place pour le pilotage de la SNDDAI. Ce comité qui regroupait les représentants des différents ministères concernés et des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) a tenu une seule session en 2012.

Compte tenu de la scission du ministère de tutelle (Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique), le plan d'action de la SNDDAI est actuellement mis en œuvre par le MASA et le MEAHA à travers quatre grands programmes. Parmi ces programmes, le MEAHA met en œuvre le programme 1 « Valorisation et extension de la grande et moyenne irrigation sur 25 000 ha » et contribue à la mise en œuvre du programme 4 « Gestion intégrée de la fertilité des sols et des cultures ».

Il est prévu de mettre en place un programme national d'Aménagement Hydraulique avec son comité de pilotage. Le comité de pilotage aura notamment en charge d'évaluer les performances enregistrées dans la mise en œuvre du programme et de décider des ajustements nécessaires ainsi

que des mesures de relance, le cas échéant. La coordination de ce programme sera placée sous la responsabilité de la Direction Générale des Aménagements Hydrauliques.

▪ **Présentation et mandat du Cadre sectoriel de dialogue eau et assainissement (CSD-EA)**

Dans le cadre du suivi-évaluation de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD), quinze (15) Cadres sectoriels de dialogue ont été définis en 2012 dont celui de l'eau et de l'assainissement (CSD-EA).

La revue annuelle 2014 du cadre sectorielle de dialogue « eau et assainissement » a pour objectif global d'apprécier de manière participative les performances du secteur Eau et Assainissement pour l'année 2013 et d'examiner les progrès à faire ainsi que les réflexions stratégiques pour les années à venir.

Le CSD-EA regroupe l'ensemble des acteurs du secteur de l'eau et de l'assainissement à savoir : l'administration publique, le secteur privé, les collectivités territoriales (AMBF et ARBF), la société civile et les partenaires techniques et financiers intervenant dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.

Pour cette revue, les travaux préparatoires se basent sur les résultats de la revue à mi-parcours du PN-AEPA et du PAGIRE ainsi que les bilans annuels des différents programmes du secteur que sont le PN-AEPA et le PAGIRE validés par leur comité de pilotage respectif et celui du plan d'actions de la SNDDAI.

Le CSD-EA doit assurer principalement la supervision de la mise en œuvre des différents programmes et plans d'actions du secteur. A cet effet, il est chargé de produire des rapports (semestriel et annuel) de performance de ces programmes et plans. Il doit tenir deux revues sectorielles par an (semestrielle et annuelle). Le CSD-EA couvre les domaines de l'eau potable, de l'assainissement des eaux usées et excréta, de la GIRE et des aménagements hydrauliques.

Le présent rapport de performance annuelle 2013 présente la situation d'exécution des programmes du secteur (PN-AEPA, PAGIRE 2 et aménagements hydrauliques). Il est élaboré à partir du :

- rapport bilan annuel 2013 du PAGIRE phase 2, élaboré à partir des informations fournies par les structures d'exécution et validé par le comité de pilotage du PAGIRE;
- rapport bilan national annuel 2013 du PN-AEPA qui consolide le rapport annuel de l'ONEA et les rapports bilans régionaux annuels ;
- bilan des activités menées par les différents projets/programmes et structures du MEAHA ;
- rapport de synthèse de la revue à mi-parcours du PN-AEPA et du PAGIRE (tenue en décembre 2013) élaboré sur la base des rapports des quatre (04) groupes thématiques (Gouvernance, Approvisionnement en Eau Potable, Assainissement des Eaux usées et excreta, GIRE) mis en place.

Le rapport présente premièrement les performances du secteur en mettant l'accent sur : le niveau d'atteinte des cibles annuelles 2013 inscrites dans la matrice de performance sectorielle, le bilan du fonctionnement du CSD et la mise en œuvre des recommandations des revues sectorielles précédentes. La deuxième partie du rapport présente les niveaux de performance à atteindre pour les années 2015 à 2017. La conclusion du rapport présente les recommandations et mesures de la revue 2014 à mettre en œuvre au cours de l'année.

I. PERFORMANCES SECTORIELLES EN 2013

La matrice sectorielle de performance a retenu un certain nombre de mesures et indicateurs avec des cibles à atteindre annuellement.

La présente partie fait le bilan de l'atteinte des cibles annuelles 2013 de la matrice sectorielle, des activités menées dans le domaine des aménagements, du fonctionnement du CSD-EA et de la mise en œuvre des mesures et recommandations des revues précédentes.

1.1. État de la réalisation des mesures et actions sectorielles de l'année 2013

En 2013, deux mesures étaient inscrites dans la matrice sectorielle de performance. Il s'agit :

- **Elaborer les projets des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) des agences de l'eau du Mouhoun et des Cascades.**

Cette mesure a été réalisée. Les SDAGE des Agences de l'eau du Mouhoun et des Cascades sont financés par le Millenium Challenge Account (MCA). L'Etat des lieux ainsi que l'évaluation environnementale et les scénarios, ont été élaborés et validés en 2012. La première version de l'avant-projet des SDAGE a été validée en 2013. Cette validation a connu la participation des acteurs des bassins du Mouhoun et des Cascades. Parmi ces acteurs, les usagers ont été fortement impliqués. La mise en œuvre de cette mesure a coûté 267,7 millions de FCFA.

- **Etablir la situation de référence sur le nombre de femmes occupants des postes décisionnels dans les CLE et dans les AUE et opérationnaliser les indicateurs de suivi correspondants**

Cette mesure a été mise en œuvre. Le rapport de « l'étude sur la représentativité des femmes dans les comités locaux de l'eau et les associations d'usagers de l'eau » réalisée par le Pool d'assistance technique au PAGIRE a été validé en 2013. Ce rapport a permis d'établir la situation de référence du nombre de femmes occupants des postes décisionnels dans les CLE et dans les AUE en 2012. Il ressort de ce rapport que le pourcentage de postes décisionnels (président, secrétaire, trésorier) des Associations des Usagers de l'Eau occupés par des femmes est de 34% en 2012. Le pourcentage de postes décisionnels (président, secrétaire, trésorier) des Comités Locaux de l'Eau occupés par des femmes est de 23% en 2012 et de 27% en 2013.

1.1.1. Etat de mise en œuvre du PAGIRE

L'opérationnalisation du Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE) s'exécute à travers quatre (4) objectifs spécifiques à savoir :

- la gestion concertée des ressources en eau des bassins hydrographiques du pays à travers les agences de l'eau ;
- la protection des ressources en eau pour les différents usages à travers l'application de la législation sur l'eau ;
- le suivi et le développement de la connaissance des ressources en eau au bénéfice des usagers ;
- la coordination et le suivi du processus de la GIRE.

Le taux d'exécution physique global, pour l'année 2013, des actions de mise en œuvre du PAGIRE est de 74%. La dépense globale est de 1 550,2 millions de FCFA sur un montant de 1 885,3 millions de FCFA soit un taux global d'exécution financière de 82%. Ce taux est plus élevé que ceux des années 2011 (78%) et 2012 (70%).

- **La gestion concertée des ressources en eau des bassins hydrographiques du pays à travers les agences de l'eau**

Les versions provisoires des SDAGE de l'Agence de l'Eau des Cascades (AEC) et de l'Agence de l'Eau du Mouhoun (AEM) sont validées par le comité de suivi et le comité de bassin. Dix (10) CLE sont mis en place à l'agence de l'eau du Nakanbé, trois (3) CLE aux Cascades, trois (3) CLE au Liptako et trois (3) CLE au Gourma. On note aussi pour ce qui concerne les actions de protection des ressources en eau, la subvention des programmes d'activités de protection des ressources en eau des Comités locaux de l'eau (CLE).

Sur le plan de la gestion transfrontalière des ressources en eau, cinq (5) sessions ont été tenues sur la gestion concertée des eaux transfrontalières à travers les actions de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) et de l'Autorité du Bassin de la Volta (ABV).

Le taux d'exécution physique des activités de cet objectif spécifique est estimé à 83%. La dépense globale est de 522,5 millions de FCFA sur un montant d'environ 600 millions de FCFA soit un taux global d'exécution financière de 87%.

- **La protection des ressources en eau pour les différents usages à travers l'application de la législation sur l'eau**

La délimitation des périmètres de protection et l'opérationnalisation de la Contribution Financière en matière d'Eau (CFE) sont les actions prioritaires.

Un comité de suivi et une commission de délimitation des périmètres de protection de 4 barrages dans l'espace de gestion de l'eau du Nakanbé sont mises en place et devront contribuer à l'amélioration de la protection et de la préservation des ressources en eau mobilisées.

La CFE est approuvée en 2009 et mise en œuvre à partir de 2010 et doit financer progressivement les agences de l'eau. Les efforts dans ce domaine ont été orientés sur l'opérationnalisation de la loi portant « Contribution financière en matière d'eau » (taxe parafiscale) au profit des Agences de l'eau à travers la poursuite du recouvrement de la taxe de prélèvement d'eau brute de la CFE avec la tenue d'ateliers d'information (en collaboration avec les Agences de l'eau) sur le processus de recouvrement et l'envoi des formulaires de déclaration, la tenue de 15 réunions du comité chargé de réfléchir sur l'opérationnalisation de la CFE et l'élaboration d'un projet d'arrêté portant emploi des ressources de la CFE (validé le 04 octobre 2013 lors d'un atelier). L'objectif en 2013 était d'accroître le taux de recouvrement de 15% par rapport à 2012, mais le recouvrement annuel de 2013 s'évalue à 80,5 millions et concerne essentiellement l'agence de l'eau du Nakanbé. Ce recouvrement ne représente que 20% des ambitions affichées.

Une étude relative à la taxe de prélèvement d'eau brute applicable à l'agriculture, l'élevage et la pêche ainsi que l'élaboration d'un manuel de procédures de la CFE est en cours.

Le taux d'exécution physique des activités de cet objectif spécifique est estimé à 62%. La dépense globale est de 107,4 millions de FCFA sur un montant de 201,8 millions de FCFA soit un taux global d'exécution financière de 53%.

- **Le suivi et le développement de la connaissance des ressources en eau au bénéfice des usagers**

L'étude sur l'état des lieux de la qualité de l'eau a été réalisée pour ce qui concerne le bassin du Nakanbé. Il s'est agi essentiellement de l'élaboration des outils de collecte (Guide, fiches...), de l'acquisition du matériel nécessaire (flacon, pH-mètre, turbimètre, conductimètre, GPS, des

glacières, ...), de la mise en place d'un mécanisme pour le prélèvement des eaux, de l'identification des points de prélèvements par la cartographie et de la formation des préleveurs.

La finalisation de la BD-SNIEau à l'étape ¾ est atteinte à 100%. Vingt (20) agents ont été formés au niveau central à la gestion de la BD-SNIEau. Les perspectives sont alors le déploiement et la formation des agents qui seront chargés de son administration au niveau déconcentré.

Pour ce qui concerne le volet publication, on note la réalisation de plusieurs notes d'informations hydrologiques hebdomadaires et l'élaboration d'annuaires et de rapport technique.

Aussi ont-ils été organisés deux ateliers d'information sur le suivi et la connaissance des ressources en eau.

Le taux d'exécution physique des activités de cet objectif spécifique est estimé à 54%. La dépense globale est de 302,4 millions de FCFA sur un montant de 355,4 millions de FCFA soit un taux global d'exécution financière de 85%.

▪ **La coordination et le suivi du processus de la GIRE**

Pour ce qui concerne le suivi du processus de la GIRE, on note les actions suivantes :

- la finalisation de l'étude GIRE et Genre ;
- la sensibilisation de 52 acteurs sur la GIRE ;
- la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie IEC-GIRE ;
- la tenue d'un atelier d'appropriation avec les structures de mise en œuvre ;
- le suivi de la formation des 22 étudiants à l'ENI/Bamako et au 2iE financée par le Secrétariat Permanent du PAGIRE ;
- l'acquisition de 10 motos, de mobilier de bureau et de matériel informatique et péri-informatique au profit des structures de mise en œuvre de la GIRE ;
- un marché en cours pour l'acquisition d'un lot de 11 véhicules) au profit des structures de mise en œuvre de la GIRE.

En plus de ces actions, d'importants efforts sont réalisés dans le cadre de l'opérationnalisation du cadre institutionnel de la GIRE. On retient les actions suivantes :

- l'installation de comités de bassin dans les Agences de l'eau du Mouhoun, des Cascades, du Gourma et du Liptako ;
- la nomination des Directeurs Généraux des Agences de l'Eau du Liptako et du Gourma ;
- la tenue des sessions ordinaires des comités de bassin des cinq (5) Agences de l'Eau
- la tenue des premières sessions des Comités Inter-Services de l'Eau (CISE) pour certaines régions ;
- la tenue de deux (2) sessions du comité national de pilotage ;
- la tenue des forums des CLE à Tenkodogo ;
- la participation active à la revue à mi-parcours des programmes PN-AEPA et du PAGIRE.

Une autre amélioration du volet institutionnel est la création d'une Direction Générale en l'occurrence la Direction Générale des Bassins hydrographiques (DGBH) pour le suivi des organismes de bassin et la coordination des actions au niveau des Agences de l'Eau. Cette Direction Générale devra capitaliser et rendre disponible toute l'information afin d'assurer le suivi du respect de la réglementation, de la législation et des normes en matière d'eau au niveau des espaces de gestion, la prise en compte de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) dans les politiques et stratégies sectorielles tant au plan national que transfrontalier et pour le suivi des impacts de la GIRE. Elle a également à sa charge de rendre opérationnelle une police de l'eau à l'échelle nationale.

Le taux d'exécution physique des activités de cet objectif spécifique est estimé à 83%. La dépense globale est de 426,6 millions de FCFA sur un montant de 504,2 millions de FCFA soit un taux global d'exécution financière de 85%.

1.1.2. Bilan des réalisations dans le domaine des aménagements hydrauliques

▪ Situation global des barrages et des périmètres irrigués en 2013

En matière de mobilisation des ressources en eau de surface et des aménagements de périmètres irrigués, la situation globale des réalisations et des réhabilitations se présente comme suit :

○ Au titre des aménagements de périmètres irrigués,

Sur une prévision de 2 400 ha de nouveaux périmètres irrigués à aménager, au total, 2 304 ha ont été aménagés soit un taux d'exécution physique de 96%. Sur une prévision de 460 ha de périmètres à réhabiliter, au total, 457 ha ont été réhabilités soit un taux d'exécution physique de 99,3%.

○ Au titre de la réalisation et de la réhabilitation de barrages

- Sur une prévision de travaux à réaliser sur 12 nouveaux barrages dont 09 étaient prévus pour être achevés en 2013, 03 barrages (Koaré, Bion, Nagbingou) sont effectivement achevés et réceptionnés. Deux autres barrages sont presque achevés : il s'agit du barrage de Doudou achevé à 99% (en attente de la réception provisoire) et celui de Guitti achevé à 95%. Les travaux se poursuivent sur les autres barrages. Le niveau d'avancement global des travaux programmés en 2013 dans le cadre de la réalisation des nouveaux barrages est de 75%.
- Sur une prévision de 19 barrages à réhabiliter, 09 barrages ont été effectivement réhabilités. Il s'agit des barrages suivants: Zoungou, Yaongo, Boudiéri, Solomnoré, Guibaré, Sourgou, Nabadogo, Zanré, Tansablogo. Les travaux de réhabilitations sont très avancés et se poursuivent sur les 10 autres barrages. Le niveau d'avancement global des travaux de réhabilitation par rapport à la programmation 2013 est estimé à 65%.

▪ Situation de certains grands barrages

○ Construction du barrage de Samandéni

La construction du barrage de Samandéni permettra de stocker plus de 1 milliard de m³ à l'échéance de 2015. Le taux d'exécution global des travaux du barrage est de 63% en fin 2013. Le taux d'exécution de la programmation 2013 est de 89%.

○ Réhabilitation du barrage de la Comoé

Pour la réhabilitation du barrage de la Comoé, la campagne de reconnaissance géophysique par imagerie a été réalisée, les travaux de remblai ont été lancés le 18 juillet 2013 et au 31 décembre 2013, le taux d'exécution de la réhabilitation est de 10%.

○ Réalisation de l'étude de construction du barrage de Ouessa

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'hydroélectricité de Ouessa, une étude de faisabilité a été réalisée et transmise à l'administration par une société indienne. Le rapport provisoire de cette étude qui a été examiné et amendé en septembre 2013 est en cours de finalisation.

Le projet d'hydroélectricité de Ouessa a pour objectif principal la construction d'un barrage et d'une centrale hydroélectrique d'une puissance de 21 Mégawatt (MW). Le barrage en terre à noyau d'argile aura une longueur totale de 2 185 m, une hauteur de 20 m avec une capacité d'environ 4

milliards de m³. Le site est sur le fleuve Mouhoun, près de la frontière du Burkina Faso et du Ghana (6 km), à environ 3 km du poste de péage du village de Ouessa situé à 244 km de Ouagadougou.

Des termes de référence seront élaborés pour l'étude d'Avant-Projet Détaillé (APD) qui prendra en compte les volets hydroagricole, environnemental, Halieutique, pastoral et touristique. La signature d'un protocole d'entente entre la société indienne Angelique Limited et le Gouvernement du Burkina Faso est envisagée. L'examen du projet de protocole est en cours. Il sera mis en place une unité de gestion, un comité de pilotage et, un comité de coordination et de suivi du projet.

1.2. Situation des indicateurs sectoriels au cours de l'année 2013

1.2.1. Eau potable

▪ Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural (%)

En 2013, les nouvelles réalisations de points d'eau modernes (forages et puits) et d'Adductions d'eau potable simplifiées (AEPS) ainsi que la réhabilitation des ouvrages en panne ont permis de faire progresser le taux d'accès à l'eau potable de 63% en 2012 à 63,54% en 2013. Sur une population totale estimée en 2013 à 12 480 736 personnes en milieu rural selon le PN-AEPA, 7 930 530 ont accès à l'eau potable.

En tenant compte de l'accroissement de la population, il fallait desservir au moins 137 292 personnes supplémentaires pour maintenir le taux d'accès à l'eau potable à son niveau de 2012.

Pour atteindre la cible de 66%, les réalisations de l'année devaient permettre de desservir 444 634 personnes supplémentaires en 2013; ce qui n'a pas été le cas car seulement 170 878 personnes additionnelles ont été desservies soit 36% de la prévision. Au vu de la faible progression du taux d'accès entre 2012 et 2013, on enregistre un écart négatif de 2,46 points par rapport à la cible de 66%.

Même si le nombre de réalisations d'ouvrages en 2013 est satisfaisant par rapport aux prévisions avec un taux de réalisation de forages de 110%, il ressort d'une part que 419 forages des années antérieures dont les travaux ont été achevés en 2013 et d'autre part que 310 points d'eau modernes (puits et forages) sur les 1 215 réalisés et 41 bornes fontaines sur les 128 réalisées n'ont pas contribué théoriquement à faire évoluer le taux d'accès du fait de leur emplacement sur le terrain et/ou de la modélisation du SIG-OMD qui affecte la population du quartier à un seul point appelé "centre de quartier".

Des difficultés majeures (il s'agit notamment de l'indisponibilité des crédits délégués jusqu'en juin 2013 en raison de l'ouverture tardive du CID et de l'insuffisance des ressources humaines au niveau des DREAHA) ont entravé la bonne exécution des activités financées par l'ABS qui aurait permis un meilleur ciblage des investissements pour mieux impacter sur le taux d'accès. Le démarrage proprement dit de ces travaux dans le meilleur des cas s'est fait dans le 4ème trimestre de l'année.

On note également comme difficultés majeures : l'insuffisance des ressources humaines au niveau des DREAHA qui ont entravé la bonne exécution des activités qui aurait permis un meilleur accompagnement des acteurs (communes, ONG...) et un meilleur ciblage des investissements pour mieux impacter sur les taux d'accès ; et le manque de synergie dans les interventions créant souvent la non maîtrise de la programmation de certains acteurs.

Au total, 1 801 points d'eau modernes (dont 1 215 communautaires), 44 AEPS avec 131 bornes fontaines ont été réalisés. Les réhabilitations ont concerné 1407 points d'eau modernes et 21 AEPS.

La dotation budgétaire consacrée à la réalisation de ces ouvrages au titre de l'année 2013 est de 24 253,2 millions de FCFA. Le montant total dépensé pour ces réalisations est de 17 257,4 millions de FCFA soit un taux d'exécution de 71,2%.

▪ **Taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain (%)**

Le taux d'accès à l'eau potable en 2013 est de 86,2% légèrement supérieur à la cible qui est de 86%. Il connaît une progression de 3,2 points par rapport à 2012 qui était à 83%. La réalisation de 17 972 m³/j de capacité de production, 600 m³ de capacité de stockage, 575 km de réseau, 30 771 branchements particuliers et 134 bornes fontaines a contribué à l'atteinte de ce taux d'accès à l'eau potable. La population additionnelle desservie en eau potable en 2013 est d'environ 430 000 personnes.

Le coût global des investissements s'élève à 20 485 millions de FCFA sur une prévision de 18 923 millions de FCFA soit un taux d'exécution de 109,2%.

▪ **Pourcentage de points d'eau modernes (PEM) fonctionnels**

Les activités de réhabilitation de PEM contribuent à assurer la continuité du service d'eau potable en milieu rural. Elles ont permis de faire passer le taux de fonctionnalité des points d'eau modernes de 86,4% en 2012 à 88% en 2013 ; soit une augmentation de 1,6 point. La cible de 88% est atteinte.

▪ **Pourcentage de systèmes d'adduction d'eau potable simplifiés fonctionnels en milieu rural**

Les activités de réhabilitation d'AEPS contribuent également à assurer la continuité du service d'eau potable en milieu rural. Le taux de fonctionnalité des AEPS a légèrement baissé entre 2012 et 2013 ; passant de 77,70% à 77,10%. La cible de 85% n'a donc pas été atteinte avec un écart négatif de 7,9 point. Cet écart s'explique par le fait que le programme de réhabilitation des AEPS de 2013 n'a été exécuté qu'à 19,6% compte tenu du retard accusé dans le démarrage des travaux et de la faible exécution des fonds transférés aux communes pour la réhabilitation des AEPS. En 2013, 22 AEPS sont tombées en panne. Cependant, seulement 21 réhabilitations d'AEPS ont été réalisées au cours de l'année. Pour améliorer la fonctionnalité des AEPS, le secteur entend promouvoir le partenariat public privé. A cet effet, une étude diagnostique des AEPS en panne est en cours.

▪ **Nombre de commune ayant un taux d'accès inférieur à 65% en 2013 (Equité de l'accès à l'eau potable au niveau communal)**

Pour assurer l'équité dans le service d'eau potable en milieu rural, il était prévu de réduire le nombre de communes ayant un taux d'accès à l'eau potable inférieur à 65% à 120 communes en 2013 en orientant les réalisations vers les communes ayant les plus faibles taux d'accès. Le nombre de communes est passé de 158 en 2012 à 154 en 2013. La cible n'est donc pas atteinte.

Cet écart s'explique par la faible réalisation d'ouvrages en 2013 dans certaines communes ne permettant pas de maintenir ou de faire progresser le taux d'accès au regard de l'accroissement de la population. En effet, 11 communes ayant un taux d'accès inférieur à 65% en 2012 ont atteint le taux de 65% en 2013. En même temps, sept (07) communes qui avaient un taux d'accès supérieur à 65% en 2012 ont vu leur taux d'accès baisser en 2013 en deçà de 65%. De ce fait, on remarque que

même s'il y a eu des actions de ciblage en 2013 pour assurer l'équité entre les communes, les résultats interpellent tous les acteurs intervenant dans le domaine de l'AEP.

1.2.2. Assainissement

▪ Nombre de latrines familiales réalisées et taux d'accès à l'assainissement familial en milieu rural (à partir de 2012) (%)

En 2013, la réalisation de 32 669 latrines familiales et la réhabilitation de 878 ont permis à 335 470 personnes supplémentaires d'avoir accès à l'assainissement familial faisant passer le nombre de personnes ayant accès à l'assainissement familial à environ 741 792 personnes. La cible de 40 000 latrines familiales n'est pas atteinte. Il se dégage un écart de 7 331. Il est important de souligner que la majorité des réalisations de 2013 est celle des ONG et associations du secteur. La faible performance de la partie gouvernementale s'explique, en partie, par le déblocage tardif des fonds et la signature tardive des marchés pour la réalisation des latrines semi- finies dus aux réformes institutionnelles intervenues au cours de l'année.

Toutefois, la performance enregistrée a fait progresser le taux d'accès à l'assainissement familial de 3,1% en 2012 à 6% en 2013 soit de 2,9 points. La cible qui était de 6% a été atteinte. Au titre des réalisations et réhabilitations d'ouvrages d'assainissement familial, le montant total dépensé est de 2 602 millions de FCFA pour une prévision de 4 159,9 millions de FCFA soit un taux de 62,5%.

▪ Taux d'accès à l'assainissement en milieu urbain

Le taux d'accès à l'assainissement en 2013 est de 29,1%, ce taux n'a pas atteint la cible annuelle contractuelle 2013 qui était de 30%, mais évolue de 2,1 points par rapport à la réalisation 2012 qui était à 27%.

Ce taux d'accès à l'assainissement de 29,1% a été obtenu grâce à la réalisation de 15 473 ouvrages à usage familial et le raccordement de 148 abonnés au réseau d'assainissement collectif. La population additionnelle ayant accès à l'assainissement en 2013 est d'environ 178 433 personnes.

Par ailleurs, il a été réalisé 11 262 puisards, 270 blocs de latrines scolaires, et 118 latrines publiques. Le coût global des investissements s'élève à 3 749 millions de FCFA sur une prévision de 5 369 millions de FCFA soit un taux d'exécution financière de 69,8%.

▪ Taux d'équipement des CSPS en latrines (%)

La réalisation de 157 latrines et la réhabilitation de 20 ont fait progresser de 3 points le taux d'équipement, le faisant passer de 92,2% en 2012 à 95,2% en 2013. Le taux est légèrement supérieur à la cible de 95%.

Au titre, des réalisations et réhabilitations des latrines dans les CSPS, le montant total dépensé est 122,5 millions de FCFA pour une prévision de 213,5 millions de FCFA soit un taux de 57,4%.

▪ Taux d'équipement des écoles primaires en latrines (%)

En 2013, la réalisation de 552 latrines scolaires et la réhabilitation de 73 n'ont pas permis d'atteindre la cible de 95%. Le taux est passé de 92% en 2012 à 89% en 2013 soit une baisse de 3 points. Cette situation s'explique par un taux de croissance de 17% pour les écoles sans latrine et 5% pour les écoles avec latrine en 2013. C'est dire qu'un grand nombre d'écoles primaires a été

mis en service en attente de leur normalisation par la réalisation des latrines, des logements d'enseignants et des classes supplémentaires. Le montant total dépensé pour les réalisations et réhabilitations des latrines dans les écoles primaires est de 977,6 millions FCFA pour une prévision globale de 1 650,5 millions FCFA soit un taux d'exécution de 59,2%.

En somme, le montant total dépensé pour l'assainissement des EUE est de 7 451,1 millions de FCFA pour une prévision globale de 11 392,9 millions de FCFA soit un taux d'exécution de 64,4%.

1.2.3. Gouvernance du secteur et renforcement des capacités

▪ Taux de mise en œuvre des PSA

Ce taux connaît une évolution de 08 points passant de 42% à 50% entre 2012 et 2013. Il dépasse la cible annuelle qui était de 47%.

▪ Proportion d'AEPS gérées par délégation

Dans le cadre de la gestion des ouvrages d'eau potable, deux (2) contrats de gestion d'AEPS ont été signés avec des opérateurs privés en 2013. Le pourcentage des AEPS gérées par délégation est passé de 35,3% en 2012 à 41,3% en 2013 ; soit une augmentation de 6 points. Cette progression n'a pas permis d'atteindre la cible de 50% fixée. Un écart négatif de 8,7 points a été enregistré.

Cet écart s'explique par le retard accusé dans la mise en affermage des AEPS dans certaines régions comme celles de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Sud et du Centre-Est.

▪ Pourcentage de postes décisionnels (président, secrétaire, trésorier) des Associations des Usagers de l'Eau et des Comités Locaux de l'Eau occupés par des femmes.

Le rapport de l'étude sur la représentativité des femmes dans les comités locaux de l'eau et les associations d'usagers de l'eau du pool d'assistance technique du PAGIRE a permis d'opérationnaliser l'indicateur mais le suivi n'est pas totalement assuré en 2013. Le suivi de l'indicateur de la représentativité des femmes dans les Comités Locaux de l'Eau (CLE) doit être opérationnalisé par les Agences de l'Eau et celui de la représentativité des femmes dans les Associations des Usagers de l'Eau (AUE) doit l'être par les Directions Régionales de l'Eau, des Aménagements Hydrographiques et de l'Assainissement (DREAHA).

▪ La Contribution Financière en matière d'Eau (CFE) est approuvée en 2009 et mise en œuvre à partir de 2010 et finance progressivement les agences de l'eau (en millions de FCFA).

Depuis son instauration, le montant collecté de la CFE a connu une baisse. Cela s'explique par le fait qu'un seul espace de gestion, en l'occurrence l'agence de l'eau du Nakanbé, a pu collecter la CFE. Les autres agences étant jusqu'alors des noyaux techniques. De plus, certains assujettis ne paient pas car ils trouvent trop élevé le taux qui leur est appliqué. Les prévisions sont cependant optimistes, car des discussions sont engagées avec les assujettis et les quatre (4) autres agences de l'eau sont mises en place.

▪ Pourcentage de nouvelles AEPS équipés de périmètres de protection rapprochée.

Cet indicateur est à opérationnaliser en 2015. L'étude de délimitation des périmètres rapprochés prévue en 2014 sera reportée pour 2015.

1.2.4. Financement du secteur

- **Taux d'exécution du BPO rural (partie budget de l'Etat, dont ressources extérieures inscrites) (%)**

Ce taux permet de suivre le niveau effectif de réalisation financière des activités du secteur de l'AEPA en milieu rural. Il est calculé sur la base des dépenses inscrites dans la loi de finances et exécutées à travers le CID. En 2013, le taux d'exécution du BPO est de 90%. La cible est juste atteinte.

- **Taux d'exécution du budget d'investissement de l'ONEA (%)**

Le taux d'exécution du budget d'investissement de l'ONEA en 2013 est de 99,8% et dépasse de 9,8 points la cible annuelle qui est de 90%.

1.2.5. Déconcentration et décentralisation de la gestion financière

- **Proportion des investissements publics de l'AEPA exécutés par les régions**

En 2013, les investissements publics de l'AEPA s'élèvent à 18 128 millions de FCFA. Dans le cadre de la déconcentration des crédits délégués à l'investissement au niveau des régions, 11 146,10 millions de FCFA ont été exécutés par les DREAHA. La proportion des financements publics gérée par les régions est passée de 56% en 2012 à 61,5% en 2013. Cette progression n'a pas permis d'atteindre la cible fixée à 65% en raison des contraintes budgétaires au niveau de l'Etat. Un écart négatif de 3,5 points a été enregistré.

- **Proportion des investissements publics de l'AEPA exécutés par les communes**

Sur un montant total de 18 128 millions de FCFA, 2 212 millions de FCFA ont été transférés aux communes, soit 12,2%. Le niveau des investissements publics exécutés par les communes en 2013 est inférieur à celui de 2012 qui était de 15%. La cible de 15% n'est pas atteinte en raison des contraintes budgétaires au niveau de l'Etat.

1.2.6. Amélioration de la gestion des marchés publics

- **Taux d'exécution du plan de passation des marchés Eau et Assainissement en milieu rural (DGRE, DGAEUE, SP PAGIRE, DGAEN, DREAHA)**

En 2013, le nombre de marché passé s'élève à 273 sur une prévision de 286 marchés, soit un taux d'exécution du plan de passation des marchés de 95,45%. La cible de 80% est donc atteinte.

- **Coût moyen par personne additionnelle approvisionnée en eau potable**

En 2013, il a été réalisé 1 215 PEM communautaires, 44 AEPS dont 13 Postes d'eau Autonomes (PEA). Le coût de réalisation de ces ouvrages est estimé à 11 707,28 millions de FCFA. En 2013, 170 878 personnes additionnelles ont été desservies en eau potable en milieu rural. Le coût moyen

par personne additionnelle approvisionnée en eau potable est de 68 513 FCFA en 2013 contre 51 140 FCFA en 2012. Ce coût est supérieur à 53 000 FCFA. La cible n'est donc pas atteinte.

1.3. État de fonctionnement du CSD au cours de l'année 2013 et de la mise en œuvre des recommandations

L'arrêté portant création, attributions, composition, organisation et fonctionnement du cadre sectoriel de dialogue « eau et assainissement » est en cours d'élaboration conformément au décret n°2011-809/PRES/PM/MEF du 25 octobre 2011 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du dispositif de suivi et d'évaluation de la SCADD et à l'arrêté N°2014-001/PM/CAB du 17 janvier 2014 portant organisation des revues de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) Un comité composé de la DGRE, du SP/PAGIRE, de la DGAEUE, de la DGESE et de l'ONEA a proposé un avant-projet d'arrêté en décembre 2013.

1.3.1. Activités préparatoire de la revue semestrielle du CSD-EA

Pour aboutir au CSD-EA à mi-parcours, les étapes suivantes ont été réalisées :

- les comités régionaux de pilotage du PN-AEPA qui ont validé leurs rapports bilans semestriels régionaux ;
- le comité national de pilotage du PN-AEPA et le comité de pilotage du PAGIRE qui ont validé les rapports bilan semestriels.

Les rapports bilan semestriels du PN-AEPA et du PAGIRE validés ont été utilisés pour alimenter le rapport sectoriel de performance à mi-parcours.

Le rapport sectoriel de performance à mi-parcours 2013 a été rédigé par le même comité composé de la DGAEUE, la DGRE, l'ONEA et du SP/PAGIRE.

La revue à mi-parcours 2013 du CSD-EA s'est tenue le 26 septembre 2013 à Ouagadougou et a enregistré la participation de 43 invités sur 51. Les correspondances et les documents ont été envoyés une semaine avant l'atelier.

1.3.2. Activités préparatoire de la revue annuelle 2014 du CSD-EA

La revue à mi-parcours du PN-AEPA et du PAGIRE tenue les 5, 6 et 7 décembre 2013 a contribué à la préparation de la revue annuelle 2014. La revue à mi-parcours s'est déroulée en deux étapes : une première étape consistant à des travaux des quatre groupes thématiques (Gouvernance, AEP, Assainissement des Eaux Usées et Excreta et GIRE) et une seconde étape consistant en un atelier final de 3 jours. Les conclusions et recommandations de cette revue ont été exploitées dans le cadre de la préparation de la revue annuelle 2014 du CSD-EA.

Dans le processus de préparation de la revue annuelle 2014, un comité de coordination et un Secrétariat Technique ont été mis en place par note de service précisant clairement leurs attributions, composition et mandat.

Le comité de coordination, placé sous la supervision du Ministre de l'Eau, des aménagements hydrauliques et de l'assainissement (MEAHA), était présidé par le secrétaire général du MEAHA. Le comité était chargé entre autre de la supervision des travaux de la revue ainsi que de la validation des différents produits de la revue avant leur transmission à la session de la revue.

Les termes de référence de la revue annuelle ont été élaborés par le Secrétariat Technique. Ils rappellent les différents domaines du secteur « eau et assainissement », le contexte, les objectifs et les résultats attendus de la revue annuelle 2014. Ils définissent également l'approche, l'organisation et les documents généraux nécessaires aux travaux de la revue annuelle 2014.

Le Secrétariat Technique est composé des représentants de toutes les structures centrales du MEAHA. La collecte s'est faite sur la base des canevas de performance annuelle et de la matrice de performance 2014-2017 proposés par le Secrétariat Technique National de la SCADD (STN/SCADD). Les membres du Secrétariat Technique ont été chargés de la collecte des données au sein de leurs structures respectives. Après renseignement des outils de collecte, les données ont été regroupées, traitées et consolidées par le Secrétariat Technique.

Les données collectées proviennent essentiellement:

- du rapport bilan annuel 2013 du PAGIRE phase 2, élaboré à partir des informations fournies par les structures d'exécution et validé par le comité de pilotage du PAGIRE ;
- du rapport bilan national annuel 2013 du PN-AEPA validé par son Comité de Pilotage et qui consolide le rapport annuel de l'ONEA et les rapports bilans régionaux annuels.

La rédaction du rapport sectoriel de performance annuelle a été assurée par le Secrétariat Technique, les travaux se sont déroulés en sous-groupes et en plénière au cours d'un atelier tenu du 06 au 11 février 2014. La participation des membres du Secrétariat Technique a été effective.

La revue annuelle 2014 du CSD-EA s'est tenue le jeudi 27 février 2014 à Ouagadougou et la transmission des invitations et des documents de travail aux membres et aux participants du CSD-EA s'est faite le vendredi 21 février 2014. Au regard des directives du STN/SCADD, la date de la tenue de la revue annuelle 2014 du CSD-EA, la transmission des documents et la convocation des membres et participants s'inscrivent dans les délais prescrits.

1.3.3. Etat de mise en œuvre des recommandations de la revue annuelle 2013

Tableau 1 : Etat de la mise en œuvre des mesures et recommandations de la revue sectorielle annuelle 2013

Recommandation	Activités à réaliser	Echéance	Structures Responsables	Etat de mise en œuvre	Commentaires
Mesure N°1 : Etendre l'approche Assainissement Total Porté par les Leaders (ATPL) comme stratégie de financement du sous-secteur assainissement en impliquant les	Activité 1 : Rédiger un mémorandum ATPL pour le plaidoyer auprès du ministre chargé des affaires étrangères et associations de la diaspora.	Mai 2013	DGAEUE Water Aid	Réalisée	Mémorandum rédigé et validé le 25/07/2013

Rapport de performance annuelle 2013 du secteur eau et assainissement

Recommandation	Activités à réaliser	Echéance	Structures Responsables	Etat de mise en œuvre	Commentaires
représentations diplomatiques du Burkina Faso à l'étranger, le Conseil supérieur des Burkinabé de l'étranger et les associations de la diaspora.	Activité 2 : Organiser un atelier de communication sur le mémorandum.	Juillet 2013	DGAEUE Water Aid	Non Réalisée	Le mémorandum sera présenté le 11 février 2014 en Conseil de Cabinet
	Activité 3 : Mener des actions de lobbying de l'ATPL auprès des missions diplomatiques.	Octobre 2013	DGAEUE MAECR	Non Réalisée	Activité liée à l'activité 2
Mesure N°2 : Organiser une mission de plaidoyer auprès des institutions financières du monde arabe en vue d'accroître les financements du secteur eau et assainissement.	Activité 1 : Rédiger un document de plaidoyer du secteur eau et assainissement.	Mai 2013	DGRE	Réalisé	- Le document de plaidoyer existe. - Les TDRs pour la mission de plaidoyer auprès des fonds arabes sont également disponibles.
	Activité 2 : Organiser des actions de lobbying auprès des fonds arabes.	Décembre 2013	DGRE	Non réalisée	Partiellement exécutée par l'ONEA pour le financement de Ziga 2. Préparer une mission auprès des fonds arabes en 2014
Mesure N°3 : Faire appliquer les prescriptions techniques décrites dans l'OSA pour la construction des latrines institutionnelles et publiques	Activité 1 : Intégrer les prescriptions techniques dans les DAO type des travaux de construction des latrines institutionnelles et publiques.	Juin 2013	DGAEUE ONEA	Réalisée	Prescriptions techniques intégré dans les DAO type
	Activité 2 : Valider les DAO type avec les acteurs de mise en œuvre.	Septembre 2013	DGAEUE ONEA ONG	Réalisée	Document validé le 30/01/2014
Mesure N°4 : Capitaliser et actualiser les différents outils de gestion des latrines publiques et institutionnelles.	Activité 1 : Elaborer et faire valider des cahiers de charges-types pour la gestion des latrines publiques	Décembre 2013	DGAEUE	Réalisée	Cahier de charges- types élaboré et validé le 29/01/2014
	Activité 2 : Définir un paquet minimum d'actions communes de PHA en milieu scolaire	Décembre 2013	DGAEUE	Réalisée	Document élaboré et validé le 28/01/2014

Rapport de performance annuelle 2013 du secteur eau et assainissement

Recommandation	Activités à réaliser	Echéance	Structures Responsables	Etat de mise en œuvre	Commentaires
<p>Mesure N°5 : Etudier la faisabilité d'un cadre de monitoring de la fonctionnalité du dispositif de gestion des ouvrages hydrauliques d'approvisionnement en eau potable en milieu rural et semi-urbain.</p>	<p>Activité 1 : Concevoir et valider un mécanisme de suivi avec ses outils.</p>	Mai 2013	DGRE	Non réalisée	<p>- Deux ateliers consacrés à l'élaboration du cadre de suivi-évaluation et au choix des indicateurs à mesurer ont été organisés en juin et juillet 2013. L'expérimentation du premier cycle de monitoring de ce cadre a été menée sur le terrain dans les communes d'Arbinda et de Gorgadji dans la Région du Sahel par l'IRC et la DREAHA/Sahel entre octobre et décembre 2013. Les résultats de ce premier cycle ont été partagés le 21 janvier 2014 au cours d'un atelier. La suite du processus arrêté au cours de l'atelier est la poursuite du monitoring dans les deux communes et la réplication du dispositif dans les 26 autres communes de la Région du Sahel puis la production d'un guide y relatif qui sera soumis à validation au cours d'une session du CNP/PN-AEPA.</p>
	<p>Activité 2 : Evaluer le coût et les conditions de passage à l'échelle.</p>	Déc. 2013	DGRE	Non réalisée	<p>- En attente des résultats du test au Sahel par IRC. Un séminaire sur le suivi évaluation des services d'AEPHA en Afrique de l'Ouest aura lieu au Burkina le 9 avril 2014.</p>
<p>Mesure N°6 : Former les acteurs communaux sur l'exercice de la maîtrise d'ouvrage communale en AEPA (suite de la mesure n°6 de la revue 2012)</p>	<p>Activité 1 : Finaliser les modules de formations.</p>	Juin 2013	DGRE	Réalisée	
	<p>Activité 2 : Assurer la formation des formateurs au niveau central et déconcentré.</p>	Oct. 2013	DGRE DGAEUE	Non réalisée	<p>Les versions finales des modules de formation sont disponibles. Recherche de financement en cours pour mener les formations des acteurs (formateurs) au niveau central et déconcentrés.</p>
	<p>Activité 3 : Démarrer les formations au niveau communal.</p>	Déc. 2013	DGRE DGAEUE	Non réalisée	<p>En attente de la formation des formateurs au niveau central et déconcentré.</p>

Rapport de performance annuelle 2013 du secteur eau et assainissement

Recommandation	Activités à réaliser	Echéance	Structures Responsables	Etat de mise en œuvre	Commentaires
Mesure N°7 : Nommer les Agents Comptables et ouvrir des comptes Trésor au profit des Noyaux Techniques des Agences de l'eau du Mouhoun, des Cascades, du Gourma et du Liptako.	Activité 1 : Adresser une requête au MEF pour la nomination des Agents comptables et suivre le dossier.	Fin Avril 2013	DGRE	Non réalisée	<ul style="list-style-type: none"> - A ce jour aucun agent comptable (AC) n'a encore été nommé. Suite à l'absence de réponse du MEF à la 1er correspondance, une autre a été adressée en fin mai et qui est également restée sans suite à ce jour. - Une rencontre est en vue avec le MEF pour poser le problème.
	Activité 2 : Adresser une correspondance à la DGTCP pour l'ouverture des comptes Trésor au profit des Agences.	Fin juin 2013	DGRE	Réalisée	<p>Les agences de l'eau du Mouhoun, des Cascades et du Liptako disposent chacun de deux comptes : un compte CFE et un compte régis</p> <p>L'agence de l'eau du Gourma dispose d'un compte régis, CFE et les procédures d'ouverture du compte ASEA sont en cours</p>
	Activité 3 : Recouvrer la CFE conformément aux textes.	Continue	Agences de l'eau	Non réalisée	Aucune de ces quatre (4) AE ne prélève pour le moment la CFE Le recensement des assujettis est en cours
Mesure N°8 : Accélérer la mise en place des instances et des Directions générales des Agences de l'eau du Mouhoun, des Cascades, du Gourma et du Liptako.	Activité 1 : Prendre les arrêtés de nomination des membres des instances des Agences.	Fin juin 2013	DGRE	Réalisée	
	Activité 2 : Installer les membres des instances.	Mi-juillet 2013	DGRE	Réalisée	
	Activité 3 : Proposer et faire nommer les DG en conseil de Ministres	Fin juillet 2013	SG/MEAH A	Réalisée	

Recommandation	Activités à réaliser	Echéance	Structures Responsables	Etat de mise en œuvre	Commentaires
<p>Mesure N°9 : Poursuivre le processus de mise en place du dispositif de suivi évaluation intégré milieu rural et milieu urbain de l'AEPHA avec une meilleure définition des indicateurs et du rôle de chaque intervenant.</p>	<p>Activité 1 : Finaliser l'état des lieux du dispositif de collecte de données.</p>	Mai 2013	DGRE	Réalisée	<ul style="list-style-type: none"> - Un comité technique composé de la DGRE, de la DGAEUE, de l'ONEA et de l'INSD a été mis en place depuis 2012. Ce comité a poursuivi son travail jusqu'en août 2013 pour élaborer le rapport provisoire sur l'état des lieux du dispositif actuel de suivi-évaluation du PN-AEPA. - L'état des lieux du dispositif a été validé le 10 décembre 2013 lors d'un atelier regroupant l'ensemble des groupes d'acteurs à la DGRE.
	<p>Activité 2 : Identifier les indicateurs sur l'hygiène et les indicateurs d'impact de l'AEPA sur la santé.</p>	Octobre 2013	DGAEUE	Réalisée	<ul style="list-style-type: none"> - Un atelier regroupant la DGRE, la DGAEUE, l'ONEA, la DPS/MS et la DGESS/MS a été organisé du 26 au 30 août 2013 à Ouahigouya pour définir des indicateurs pertinents d'hygiène dans le contexte du PN-AEPA et les indicateurs d'impact de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement des eaux usées et excréta. - L'atelier a eu lieu le 10 décembre 2013.
	<p>Activité 3 : Faire un audit du système global de suivi des indicateurs sur l'accès à l'eau potable et à l'assainissement au Burkina Faso.</p>	Novembre 2013	DGRE	Réalisée.	<ul style="list-style-type: none"> - L'étude a été réalisée par Programme d'appui au renforcement de la gestion des finances publiques et des statistiques (Par-Gs) sous l'appellation "appui pour l'amélioration du système d'information statistique sur l'eau et l'assainissement" en avril 2013. - Le rapport a été amendé par les structures concernées du MEAHA et les Partenaires. - Le consultant a transmis le rapport prenant en compte les amendements depuis le mois de mai 2013.

Recommandation	Activités à réaliser	Echéance	Structures Responsables	Etat de mise en œuvre	Commentaires
	Activité 4 : Proposer le dispositif intégré de suivi-évaluation.	Décembre 2013	DGRE	Non Réalisée	<ul style="list-style-type: none"> - Les TDR sont en cours d'élaborer ; - Prendre en compte les orientations stratégiques de la revue à mi-parcours du PN-AEPA se rapportant au Suivi-Evaluation dans l'élaboration du dispositif intégré.
Mesure N°10 : Faire une analyse de l'impact des actions du secteur.	Activité 1: Produire un tableau de bord statistique qui présente en particulier les données croisées sur l'évolution des maladies d'origine hydrique et celles du taux d'accès à l'AEPA.	Aout 2013	DGRE	Non Réalisée.	<ul style="list-style-type: none"> - La réalisation du TBS n'a pas été possible du fait du retard accusé dans l'élaboration de l'annuaire statistique, AEPA 2012 qui doit servir de support de base pour le TBS. - Le programme de travail a été influencé par le processus d'opérationnalisation du MEAHA.
	Activité 2 : élaborer le canevas du rapport d'évaluation d'impact du secteur avec l'appui du ST/ SCADD.	Octobre 2013	DGRE	Non Réalisée.	<ul style="list-style-type: none"> - Les indicateurs d'impact de l'AEPA viennent d'être validés en décembre 2013. Le canevas sera élaboré en tenant compte de ces indicateurs. - L'évaluation d'impact 2011-2013 de la SCADD en cours permettra de donner les orientations nécessaires sur la conduite des évaluations d'impact des stratégies sectorielles.
Recommandation n° 1 : Réviser l'arrêté conjoint MAHRH/MEF/MECV/MATD de 2009 portant attributions, composition et fonctionnement du CNP&CRP/PN-AEPA en prenant en compte les propositions de recadrage		Juin 2013	DGRE, DGAEUE, ONEA	Non réalisée	<ul style="list-style-type: none"> - Un comité composé du SP/PAGIRE, de la DGRE ; de la DGAEUE ; de l'ONEA et de la DGESS/MEAHA a été mis en place en octobre 2013 pour amender et finaliser les avants projets de textes proposés par le consultant COWI. Le comité a transmis les résultats de ses travaux en début décembre 2013.
Recommandation n° 2 : Réviser le décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement du CP/PAGIRE en prenant en compte les propositions de recadrage		Juin 2013	SP/PAGIRE	Non réalisée	

Recommandation	Activités à réaliser	Echéance	Structures Responsables	Etat de mise en œuvre	Commentaires
Recommandation n° 3 : Réviser le document du CaPa en prenant en compte les propositions formulées.		Septembre 2013	DGRE, DGAEUE, SP/PAGIR E, ONEA, DGESS	Non réalisée	
Recommandation n° 4 : Prendre un arrêté ministériel qui régit la revue sectorielle en prenant en compte les propositions formulées.		Septembre 2013	DGRE, DGAEUE, SP/PAGIR E, ONEA, DGESS	Réalisée	
Recommandation n° 5 : Prendre un texte réglementaire pour formaliser l'institutionnalisation du forum national de l'eau et de l'assainissement en prenant en compte les propositions formulées.		Septembre 2013	DGRE, DGAEUE, SP/PAGIR E, ONEA, DGESS	Non réalisée	Une communication orale est en cours d'élaboration au cabinet du Ministre pour être introduit en conseil de ministre.
Recommandation n°6 : Mettre en place un secrétariat technique pour le CNP/PN-AEPA et la revue sectorielle sous la tutelle technique de la DGESS/MEAHA.		Décembre 2013	DGESS, DGRE, DGAEUE, ONEA	Non réalisée	
Recommandation n° 7 : Approfondir le diagnostic sur le fonctionnement du dialogue entre les acteurs au niveau régional.		Février 2014	DGRE, DGAEUE, DREAHA	Na	
Recommandation n° 8 : Optimiser le planning du pilotage et le dialogue multi-acteurs en instituant une seule référence pour le secteur.		Décembre 2014	DGRE, DGAEUE, SP/PAGIR E, ONEA, DGESS	Na	A considérer en 2014 dans le cadre de l'élaboration de la politique sectorielle Eau et Assainissement.

Seules 3 mesures sur les 10 sont entièrement réalisées ; 2 n'ont aucune de leurs activités réalisées ; et pour les 3 restants, seulement environ 47% des activités sont réalisées, soit 7 activités sur 15 au total.

Les raisons principales évoquées de non réalisation des mesures sont d'ordre administratif (notamment pour ce qui est de la nomination des agents), financier et souvent relatives au changement de vision sur l'élaboration de la politique sectorielle. Quant à celles qui sont entièrement réalisées, leur nature particulièrement technique pourrait être en partie source de justification.

Pour ce qui concerne les six recommandations prévues pour 2013 et portant sur l'élaboration et adoption des projets de textes régissant les différents cadres de concertation et de pilotage du secteur, leur mise en œuvre est assez avancée. Les projets de textes sont disponibles ; il reste leur validation et adoption.

II. PERSPECTIVES 2014-2017

A deux années de la fin des différents programmes suivis par le CSD EA (PN-AEPA, PAGIRE), il a été tenu en fin 2013, une revue à mi-parcours du PN-AEPA et du PAGIRE dont l'objectif global était d'analyser de façon participative les performances du PN-AEPA de 2007 à 2012 et du PAGIRE de 2010 à 2012, et de proposer des orientations pour le post 2015.

Les résultats de la revue ont permis de proposer des actions majeures pour le secteur de l'eau et de l'assainissement notamment l'élaboration d'une politique sectorielle assortie de programmes pour la période post 2015 pour le secteur.

Les perspectives ci-dessous se basent sur la matrice de performance 2014-2017, élaborée à partir des cibles de la matrice B du PN-AEPA et du PAGIRE, des recommandations de la revue à mi-parcours du PN-AEPA/PAGIRE et des propositions de mesures et de cibles des indicateurs pour les aménagements hydrauliques.

2.1. Perspectives pour les aménagements hydrauliques

L'objectif stratégique dans le domaine des aménagements hydrauliques est d'assurer la disponibilité en eau et les infrastructures de valorisation.

Une mesure est prévue pour la période l'année 2014. Il s'agit de :

- **L'élaboration de la Stratégie Nationale d'entretien et de Sécurité des Aménagements Hydrauliques.**

Le MEAHA et le Millennium Challenge Account prévoient une étude pour l'élaboration d'une stratégie nationale d'entretien et de sécurité des aménagements hydrauliques, assortie d'un plan d'actions à l'horizon 2025. L'étude proposera également un dispositif institutionnel chargé de la coordination et du suivi de la mise en œuvre dudit plan d'actions, ainsi que la mobilisation de l'appui des partenaires techniques et financiers (PTF). Il définira le rôle des différents acteurs (Etat et ses démembrés, producteurs, opérateurs privés, partenaires au développement) et une feuille de route ainsi que les mécanismes ou modalités de mise en œuvre.

En ce qui concerne les indicateurs, les perspectives sont les suivantes :

- **Superficies aménagées en maîtrise totale d'eau (ha)**

Cet indicateur permet de suivre l'augmentation des superficies aménagées pour tous les usages. Il mesure les superficies aménagées sur les périmètres (moyens et grands) nouveaux et réhabilités pour tous les usages par an. Il est envisagé d'aménager en maîtrise totale d'eau, une superficie de 3 122 ha en 2014 et de 3 200 ha en 2015 pour des cultures diverses. Les superficies prévisionnelles passeront à 3 640 ha en 2016 et à 3 775 ha en 2017. Cette augmentation contribuera à mieux satisfaire la demande en parcelles des producteurs.

- **Nombre de nouveaux barrages réalisés par an**

Dans le domaine particulier de la mobilisation de l'eau, il existe au Burkina Faso un réseau hydrographique important qui permet d'assurer la réalisation d'importants investissements hydrauliques. Le pays compte quatre bassins hydrographiques nationaux qui font partie des bassins hydrographiques internationaux de la Volta, du Niger et de la Comoé.

L'inventaire des infrastructures de mobilisation des ressources en eau réalisé par la DGRE permet de dénombrer environ 1 010 barrages en 2012, répartis sur toute l'étendue du territoire. La capacité totale de mobilisation d'eau de surface pour divers usages est estimée à près de 5 milliards de m³. Les barrages les plus importants à ce jour sont entre autres : Kompienga (2 milliards de m³), Bagré (1,7 milliards de m³), Sourou (600 millions de m³), Ziga (208 millions de m³), Soum (80 millions de m³), Toécé (75 millions de m³) et Loumbila (42 millions de m³).

La réalisation de barrages se poursuit à travers des projets et programmes des financements extérieurs et le budget national. Le nombre de nouveaux barrages réalisés est un indicateur qui permet de suivre l'augmentation du nombre total de barrages chaque année et par conséquent l'augmentation de la capacité de stockage d'eau de surface pour divers usages. Il est envisagé d'achever les travaux de construction de 7 nouveaux barrages en 2014 et de 2 (dont Samendéni) en 2015. Il est prévu la réalisation de 20 études de nouveaux barrages en 2014 afin de disposer de dossiers d'études d'Avant-Projet Détaillé pour les travaux ultérieurs. Parmi les 20 dossiers de barrages, 10 seront sélectionnés pour le démarrage des travaux de construction en 2015 et leur achèvement en 2016. En 2017, il est prévu l'achèvement de 15 nouveaux barrages.

▪ **Nombre de barrages réhabilités par an**

Sur les 1 010 barrages, 416 sont dégradés, soit un taux de dégradation d'environ 41% selon l'inventaire de la DGRE. Certains barrages se dégradent par les effets de phénomènes naturels tels que les changements climatiques notamment les inondations et par le manque d'entretien. La mise en œuvre de la stratégie nationale d'entretien permettra de maintenir les ouvrages en bon état et de réduire le taux de dégradation des barrages.

Des efforts sont faits par les acteurs du domaine pour réhabiliter ces ouvrages en vue d'assurer leur durabilité, mais beaucoup reste à faire.

La réhabilitation de barrages se poursuit également à travers des projets et programmes sur des financements extérieurs et le budget national. Le nombre de barrages réhabilités par an est un indicateur qui permet de suivre l'augmentation du nombre total de barrages fonctionnels. Il est envisagé d'achever les travaux de réhabilitation de 10 barrages en 2014 et 20 en 2015. Il est prévu la réalisation de 40 études de réhabilitation de barrages en 2014 qui permettront de disposer de dossiers d'études d'Avant-Projet Détaillé. Sur les 40 dossiers de barrages, 20 seront retenus pour les travaux de réhabilitation en 2015. Les prévisions de barrages à réhabiliter sont de 30 en 2016 et de 40 en 2017.

2.2. Perspectives pour la GIRE

Au niveau de la GIRE, les mesures ci-dessous sont prévues pour la période 2014-2017 :

Pour 2014, il s'agira de :

- actualiser l'état des lieux des ressources en eau de l'espace de gestion de l'agence de l'eau du Nakanbé dans le cadre du SDAGE. Il était prévu initialement d'élaborer le projet de SDAGE du Nakanbé en 2014 mais compte tenu du fait que l'état des lieux des ressources en eau n'est pas encore actualisé, cette mesure ne pourra pas être mise en œuvre en 2014 d'où sa révision.
- adopter les SDAGE des Agences de l'eau du Mouhoun et des Cascades.

Pour 2015, il s'agira de :

- élaborer l'état des lieux des ressources en eau des espaces de gestion du Liptako et du Gourma dans le cadre du SDAGE Le coût moyen prévisionnel est estimé à 50 millions de FCFA par agence.
- faire une étude sur la délimitation des périmètres de protection rapprochée des forages des AEPS et établir la situation de référence de la proportion des AEPS équipées de périmètre de protection. L'étude de délimitation est prévue pour être réalisée en 2015. Le coût prévisionnel de cette action est de 30 millions de FCFA. En 2016 et 2017, six (6) millions dont trois (3) millions par an sont prévus pour le suivi.
- La situation de référence est prévue pour être établie en 2015. Le coût prévisionnel de cette action est de 10 millions de FCFA. En 2016 et 2017, quatre (4) millions dont deux (2) millions par an sont prévus pour le suivi.
- adopter le SDAGE de l'Agence de l'eau du Nakanbé,

Pour 2017, il s'agira de finaliser et adopter les schémas directeurs d'aménagements et de gestion de l'eau des Agences de l'eau du Liptako et du Gourma

Pour ce qui concerne les indicateurs, les perspectives sont les suivantes :

- **Nombre de session des instances décisionnelles des Agences de l'Eau (Conseils d'Administration et Comités de Bassin).**

De 2015 à 2017, les cibles prévoient la tenue de toutes les sessions des Conseils d'Administration des comités de bassin.

- **Nombre des SDAGE élaborés**

L'élaboration des Schémas Directeurs d'Aménagements et de Gestion de l'Eau (SDAGE) par les différentes agences de l'eau est l'un des objectifs du PAGIRE phase 2. Le nombre de SDAGE élaborés par an permettra de suivre cette activité

En 2014, il est prévu d'élaborer 2 SDAGE, 1 en 2015 et 2 en 2017.

- **Taux de participation aux sessions de concertation sur la gestion concertée des eaux transfrontalières (%)**

Le Burkina Faso partage avec ses voisins un certain nombre de cours d'eaux qui sont gérés de façon concertée. La concertation sur les eaux transfrontalières permet d'éviter d'éventuels conflits d'usages entre les pays.

De 2015 à 2017, il est prévu la participation du Burkina à toutes les sessions de concertation sur la gestion concertée des eaux transfrontalières qui seront organisées.

2.3. Perspectives pour l'accès à l'eau potable

L'Objectif stratégique dans le domaine de l'eau potable est de réduire de moitié d'ici 2015 la proportion de personnes n'ayant pas un accès adéquat à l'eau potable en 2005. En attendant la mise en place d'un programme post PN-AEPA, les perspectives en termes d'indicateurs de performance concernant l'eau potable se présentent comme suit :

▪ **Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural**

La cible initiale de 71% en 2014 ne sera pas maintenue au regard des moyens disponibles. Il ressort de la programmation 2014 que les ouvrages prévus sont en deçà du nombre requis pour atteindre le taux de 71%. La cible révisée est de 65%.

Les cibles de la période 2015-2017 sont respectivement de 67%, 71% et 76%. La cible OMD de 76% qui était fixée pour 2015 ne sera pas atteinte au regard du rythme actuel de progression du taux d'accès. La quantité de points d'eau modernes communautaires neufs prévus sur la période 2014-2016 en se basant sur les financements acquis est de 1 203 en 2014, 345 en 2015 et 144 en 2016. Pour les AEPS, la quantité prévue est de 77 en 2014, 45 en 2015 et 20 en 2016.

▪ **Taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain**

Il est prévu de faire passer le taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain de 86,18% en 2013 à 88% en 2014. Les prévisions des indicateurs du taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain entre 2015-2017 évoluent d'un point chaque année, passant de 89% en 2015 à 91% en 2017. Les grandes villes ont des forts taux d'accès à l'eau potable ce qui implique que la demande au niveau de ces grandes villes pourrait baisser les années à venir. Les taux d'accès des villes secondaires n'impactent pas fortement sur le taux global. Ce qui fera évoluer faiblement le taux global.

▪ **Pourcentage de points d'eau modernes (PEM) fonctionnels en milieu rural**

La cible de 90% prévue en 2014 ne sera pas maintenue. En effet, la programmation des réhabilitations sur la base des financements acquis n'est pas suffisante pour atteindre cette cible. Il est donc proposé une cible de 89% pour le taux de fonctionnalité des PEM.

Sur la base du BPO 2014-2016, il est prévu la réhabilitation de 448 PEM en 2014, 118 en 2015 et 12 en 2016. La programmation de 2014 permettra de faire passer le taux de fonctionnalité de 88% en 2013 à 89% en 2014. En plus des réhabilitations, les années suivantes connaîtront la mise en place effective des instances de mise en œuvre de la Reforme de gestion des ouvrages hydrauliques d'approvisionnement en eau potable. Il est donc envisagé d'atteindre un taux de fonctionnalité des PEM de 90% en 2015 ; 92% en 2016 et 95% en 2017.

▪ **Pourcentage de systèmes d'adduction d'eau potable simplifiés fonctionnels en milieu rural**

Il est prévu la réhabilitation de 116 AEPS en 2014 et 17 en 2015 sur la base de financement acquis (BPO 2014-2016) pour contribuer à améliorer le taux de fonctionnalité des AEPS. La gestion des AEPS à travers les mécanismes de la Reforme de gestion des ouvrages hydrauliques d'approvisionnement en eau potable sera promue au cours des années à venir. La cible 2014 de 90% a été révisée à 85% en se basant sur les actions programmées. Elle a été fixée à 88% en 2015, 90% en 2016 et à 95% en 2017.

- **Nombre de communes ayant un taux d'accès à l'eau potable inférieur à 65% année N (Equité de l'accès à l'eau potable au niveau communal)**

La cible ne sera pas maintenue car le nombre de communes ayant un taux d'accès à l'eau potable inférieur à 65% est de 154 en 2013 pour une cible de 158. Au regard de cette contre-performance, la cible 2014 de 70 communes a été révisée à 120.

Dans la perspective d'améliorer le ciblage des interventions afin de réduire la disparité entre les communes, il est prévu d'améliorer le processus de programmation au niveau régional pour mieux prioriser les communes ayant un faible taux d'accès à l'eau potable. Au regard des conditions hydrogéologiques de certaines localités, il est prévu de réduire le nombre de commune ayant un taux d'accès inférieur à 65% à 120 en 2014, 80 en 2015, 50 en 2016 et 20 en 2017.

- **Proportion d'AEPS gérées par délégation**

La cible initiale 2014 de 80% est révisée à 50% car la proportion des AEPS gérées par délégation est de 41,30 en 2013.

La feuille de route de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage communal sera mise en œuvre au cours de la période 2015-2017. Les services techniques communaux seront mis à contribution dans la contractualisation de la gestion des AEPS par les opérateurs privés. Il est prévu qu'au moins la moitié (50%) des AEPS soit gérée par délégation en 2014. Les cibles retenues pour les années à venir sont de 60%, 70% et 80% pour 2015, 2016 et 2017 respectivement.

- **Coût moyen par personne additionnelle approvisionnée en eau potable**

Il est toujours prévu de faire en sorte que le coût moyen par personne additionnelle approvisionnée en eau potable soit inférieur à 53 000 FCFA.

2.4. Perspectives pour l'accès à l'assainissement des eaux usées et excreta

- **Taux d'accès à l'assainissement en milieu rural (%)**

Les objectifs assignés au volet assainissement des eaux usées et excreta en milieu rural sont réalistes. Les cibles du taux d'accès pour la période 2014-2017 années sont respectivement de 08,5%, 12%, 15%, 19%. Cette performance, si elle est assurée, permettra à environ 1 800 000 personnes supplémentaires d'avoir accès à l'assainissement familial adéquat. L'accent sera particulièrement mis au cours des années 2014 et 2015 sur le transfert des ressources aux communes et sur les activités d'information, d'éducation et de communication sur le changement des comportements (IEC/CC) et susciter la demande.

- **Taux d'accès à l'assainissement en milieu urbain (%)**

En 2014, la cible du taux d'accès à l'assainissement en milieu urbain est fixée à 35%. Les prévisions pour le taux d'accès à l'assainissement en milieu urbain pour la période 2015-2017 évoluent de 5 points chaque année, passant de 40% en 2015 à 50% en 2017. Ces taux sont réalistes et tiennent compte du processus d'opérationnalisation de la prise en charge des activités

d'assainissement autonome par les communes. Ces taux pourront être atteints si les communes s'impliquent et arrivent à prendre en charge ces activités.

▪ **Taux de mise en œuvre des PSA**

Le taux de mise en œuvre des PSA pour les années 2014-2017 est respectivement de 52%, 57%, 70% et 80%.

2.5. Perspectives pour le pilotage et soutien

L'objectif stratégique de ce programme est de renforcer les capacités stratégiques et opérationnelles du Ministère. Une mesure phare a été retenue dans le cadre de cet objectif.

Il s'agit de l'élaboration de la politique nationale de l'eau, des aménagements hydrauliques et de l'assainissement ainsi que des différents programmes.

Il s'agira de :

- élaborer la note conceptuelle de la politique;
- mettre en place un comité de pilotage de la mise en œuvre de la politique ;
- élaborer le rapport de diagnostic de la politique ;
- élaborer un projet de TDR de la politique ;
- organiser une concertation au niveau régional et national ;
- organiser une concertation technique ;
- élaborer un draft du document de la politique ;
- organiser un atelier national de restitution ;
- organiser un atelier technique de restitution ;
- introduire le projet du document de la politique en conseil des ministres ;
- diffuser le document de la politique.

2.6. Mesures et actions proposées pour la matrice de performance 2015 à 2017 de la SCADD

Tableau 2 : Propositions de mesures et actions pour la matrice de performance 2015 à 2017 de la SCADD

Domaine prioritaire de la SCADD	N°	Mesures et actions proposées				Structures responsables
		Intitulé pour l'année 2015	Définition pour l'année 2015	Intitulé pour l'année 2016	Intitulé pour l'année 2017	
Gestion de l'environnement et utilisation optimale des ressources naturelles	29	Elaborer l'état des lieux des ressources en eau des espaces de gestion des agences de l'eau du Liptako et du Gourma	(i) démarrer l'élaboration de l'état des lieux (ii) valider le rapport d'état des lieux par les acteurs des espaces concernés ; (iii) rédiger et déposer les documents préliminaires de SDAGE, et (iv) entamer les concertations avec les acteurs des espaces de gestion. Les rapports d'état des lieux des ressources en eau des espaces de gestion du Liptako et du Gourma validés par les Comités de Bassin constitueront la preuve de la réalisation de la mesure.	Elaborer les projets de schémas directeurs d'aménagements et de gestion de l'eau des agences de l'eau du Liptako et du Gourma	Adopter les schémas directeurs d'aménagements et de gestion de l'eau des agences de l'eau du Liptako et du Gourma	Toutes les Agences de l'eau SP/PAGIRE DGBH

2.7. Indicateurs proposés pour la matrice de performance 2015 à 2017 de la SCADD

Tableau 3 : Propositions d'indicateurs pour la matrice de performance 2014 à 2017 de la SCADD

Axe stratégique de la SCADD	Domaine prioritaire de la SCADD	N°	Intitulé de l'indicateur	Définition de l'indicateur	Réalisation année 2012	Réalisation année 2013	Cible année 2014	Cible année 2015	Cible année 2016	Cible année 2017	Sources
Axe 2	Eau potable et assainissement	1	Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural	Pourcentage de population ayant accès à l'eau potable suivant les normes et critères en vigueur" (source Manuel de Suivi Evaluation)	63	63,54	65	67	71	76	Rapport bilan annuel du PN-AEPA
	Eau potable et assainissement	2	Taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain	Population ayant accès au service d'eau potable de l'ONEA (par raccordement direct au service ou par bornes fontaines ou PEA) sur population totale des agglomérations urbaines	83	86	88	89	90	91	Rapport bilan annuel du PN-AEPA
	Eau potable et assainissement	3	Taux d'accès à l'assainissement en milieu rural	Proportion de ménages utilisant une latrine familiale améliorée dont le nombre total d'utilisateurs quotidiens est au plus égal à 10. Proxy à partir de 2012: Proportion de la population ayant accès à l'assainissement en milieu rural	3,1	6	8,5	12	15	19	Rapport bilan annuel du PN-AEPA
	Eau potable et assainissement	4	Taux d'accès à l'assainissement en milieu urbain	Population ayant accès au service d'Assainissement (latrines VIP, TCM, latrines réhabilitées, fosses septiques ou par raccordement au réseau collectif) sur population totale des centres desservis en eau par l'ONEA	27	29	35	40	45	50	Rapport bilan annuel du PN-AEPA

CONCLUSION

Le niveau de performance au cours de l'année 2013 est globalement satisfaisant. En effet, les niveaux d'exécution des réalisations d'ouvrages et des activités ont été assez satisfaisants. Cependant, les cibles d'un certain nombre d'indicateurs n'ont pas pu être atteintes. Cela est dû en grande partie au déblocage tardif des fonds et la signature tardive des marchés du fait des réformes institutionnelles intervenues au cours de l'année. On note également comme difficultés majeures : l'insuffisance des ressources humaines au niveau des DREAHA qui ont entravé la bonne exécution des activités qui aurait permis un meilleur accompagnement des acteurs (communes, ONG...) et un meilleur ciblage des investissements pour mieux impacter sur les taux d'accès ; le manque de synergie dans les interventions créant souvent la non maîtrise de la programmation de certains acteurs ; la lourdeur administrative dans les procédures de passation des marchés ainsi que la défaillance et le manque de professionnalisme de certaines entreprises ne permettant pas le respect des prescriptions techniques et des délais contractuels.

Le bilan annuel 2013 montre que les deux mesures inscrites dans la matrice de performance sectorielle à savoir celles relatives à l'élaboration des projets de SDAGE des agences de l'eau des Cascades et du Mouhoun et à l'établissement de la situation de référence sur le nombre de femmes occupants des postes décisionnels dans les CLE et dans les AUE, ont été réalisées. Cependant, concernant les indicateurs, il ressort globalement que 42% des cibles ont été atteintes soit huit (8) indicateurs sur dix-neuf (19). Concernant le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural, les résultats sont très en deçà des performances escomptées. En milieu urbain, le taux d'accès à l'eau potable a atteint le niveau prévu. Dans le domaine de l'assainissement, les résultats restent en deçà des performances escomptées.

S'agissant de la mise en œuvre des mesures et recommandations de la revue annuelle 2013, seules (3) trois mesures sur les (10) dix sont entièrement réalisées. Au titre des recommandations il était prévu d'élaborer et faire adopter les projets de textes régissant les différents cadres de concertation et de pilotage du secteur. Les projets de textes sont disponibles ; il reste leur validation et adoption. Les raisons pour ce faible taux de réalisation sont:

- la complexité de certaines mesures ;
- le commencement tardif de leur réalisation ;
- l'insuffisance du suivi global de leur mise en œuvre ;
- leur non budgétisation et non prise en compte dans les programmes d'activités.

Pour améliorer le niveau de performance du secteur, la revue a pris un certain nombre de recommandations. Ces recommandations se basent sur les résultats des travaux des groupes thématiques mis en place dans le cadre de la revue à mi-parcours du PN-AEPA et du PAGIRE. L'accent sera mis particulièrement sur la validation du document de révision des normes et critères de l'AEPA, la mise en œuvre de la feuille de route de l'Assistance à la maîtrise d'ouvrage communale (AMOC) en 2014, la définition d'une stratégie nationale de la PHA, le transfert des ressources financières aux communes dans le domaine de l'Assainissement et l'amélioration des modalités de participation de l'Etat au financement de l'AEP en milieu urbain.

Le tableau ci-après présente la feuille de route de ces recommandations.

Tableau 4 : recommandations de la revue sectorielle eau assainissement 2014

N°	Recommandation	Activités à réaliser	Echéance	Structures Responsables
1	Réviser et valider le document sur les normes et critères de l'AEPA	Actualiser le document révisé en tenant compte des orientations du programme post 2015	Mai 2014	DGRE ; DGAEUE ; ONEA
		Valider le rapport en atelier national	Juin 2014	DGRE DGAEUE, ONEA
		Faire adopter le rapport en conseil des ministres	Juillet 2014	DGRE DGAEUE, ONEA
2	Démarrer la mise en œuvre de la feuille de route de l'Assistance à la maîtrise d'ouvrage communale (AMOC)	Adopter le rapport en atelier national	Mars 2014	DGRE DGAEUE
		Faire adopter le rapport en conseil des ministres	Avril 2014	DGRE DGAEUE
		Organiser les rencontres avec les gouverneurs de région en vue de la signature des protocoles	Juin 2014	DGRE DGAEUE
		Former les services déconcentrés et les communes en AMOC	Septembre 2014	DGRE DGAEUE
3	Définir une stratégie nationale de la PHA (avec identification des indicateurs de changement de comportement et la manière de les renseigner)	Activité 1 : Elaborer et valider les termes de référence	Avril 2014	DGAEUE
		Activité 2 : Mettre en place un comité de réflexion	Avril 2014	DGAEUE
		Activité 3 : Organiser un atelier de validation de la stratégie nationale PHA	Décembre 2014	DGAEUE
		Activité 4 : éditer et diffuser le document	Décembre 2014	DGAEUE
4	Assurer la programmation et le suivi du transfert des ressources financières aux communes dans le domaine de l'Assainissement: communes pilotes	Activité 1 : identifier les 10 communes	Fév. 2014	DGAEUE
		Activité 2 : suivre l'inscription des fonds dans le CDMT / loi de Finance par la DAF/MEAHA	Juin 2014	DGAEUE
		Activité 3 : faire la demande annuelle Modification du CBCT par la DGAEUE	Juin 2014	DGAEUE
		Activité 4 : Notifier aux communes pour la prise en compte dans leur budget des fonds à transférer	Aout 2014	DGAEUE
		Activité 5 : Elaborer une circulaire explicative	Décembre 2014	DGAEUE

N°	Recommandation	Activités à réaliser	Echéance	Structures Responsables
		Activité 6 : Elaborer l'arrêté portant transfert des fonds aux communes	Décembre 2014	DGAEUE
5	Améliorer les modalités de participation de l'Etat au financement de l'AEP en milieu urbain.	Faire adopter par le gouvernement la politique tarifaire 2014-2018	Mars 2014	ONEA
6	Effectuer le plaidoyer afin que le secteur Eau et Assainissement soit déclaré comme un secteur prioritaire au même titre que l'éducation, la santé et la sécurité alimentaire	Elaborer un document de plaidoyer	Septembre 2014	SG/MEAHA, DGESE, Water Aid
		Introduire le document pour adoption aux instances appropriées	Novembre 2014	SG/MEAHA, DGESE, PTF, Water Aid
7	Assurer l'équité du prix de l'eau et adopter la stratégie PPP en milieu rural	Finaliser le rapport	Juillet 2014	DGRE
		Faire adopter le rapport par les instances appropriées (CNP, CTE, CNEau)	Octobre 2014	DGRE
		Faire adopter le rapport en conseil des ministres	Décembre 2014	SG, DGRE

ANNEXES

1. Tableau de l'état de la réalisation des mesures et actions sectorielles de l'année 2013 ;
2. Tableau de la situation de l'atteinte des cibles des indicateurs sectoriels de l'année 2013 ;

ANNEXES

Tableau 5 : Etat de la réalisation des mesures et actions sectorielles de l'année 2013

N°	Mesure ou action	Structures responsables	État de réalisation		Coûts		Taux d'exécution financière	Commentaires
			Réalisée	Non réalisée	Prévision initiale	Montant engagé visé		
1	Elaborer les projets des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) des Agences de l'eau du Mouhoun et des Cascades	Agences de l'Eau du Mouhoun et des Cascades	x		334,6	267,7	80%	334,6 millions représentent la somme prévue par le MCA pour accompagner le processus d'élaboration des SDAGE des agences de l'Eau du Mouhoun et des Cascades. Au 31 décembre, 267,7 millions ont été engagés pour l'élaboration des avant-projets des deux SDAGE
2	Etablir la situation de référence sur le nombre de femmes occupants des postes décisionnels dans les CLE et dans les AUE et opérationnaliser les indicateurs de suivi correspondants	SP/PAGIRE DGRE	x		17,2	17,2	100%	
Total					351,8	284,9	80,1%	

Tableau 6 : Situation de l'atteinte des cibles des indicateurs sectoriels de l'année 2013

N°	Indicateurs	Cible 2013	Réal. 2013	Écarts	Situation de l'atteinte des cibles		Structures responsables	Observations
					Atteinte	Non atteinte		
I. Eau potable								
1a	Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural (%)	66	63,54	-2,46		x	DGRE	. La cible n'est pas atteinte.
1b	Taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain (%)	86	86,2	0,2	x		ONEA	
1c	Pourcentage de points d'eau modernes (PEM) fonctionnels en milieu rural	88	87,9	0	x		DGRE	Le taux s'est amélioré de 1,5 point de %, passant de 86,4% en 2012 à 87,9% en 2013.
1d	Pourcentage de systèmes d'adduction d'eau potable simplifiés fonctionnels en milieu rural	85	77,1	-7,9		x	DGRE	Le taux de fonctionnalité a légèrement baissé entre 2012 et 2013 ; passant de 77,7% à 77,10%. Le programme de réhabilitation des AEPS de 2013 n'a été exécuté qu'à 19,6%. De plus la cible prenait en compte la réhabilitation d'AEPS à travers les fonds transférés aux communes qui n'a pas été effective.

Rapport de performance annuelle 2013 du secteur eau et assainissement

N°	Indicateurs	Cible 2013	Réal. 2013	Écarts	Situation de l'atteinte des cibles		Structures responsables	Observations
					Atteinte	Non atteinte		
1e	Nombre de commune ayant un taux d'accès inférieur à 65% l'année N (Equité de l'accès à l'eau potable au niveau communal)	120	154	-34		x	DGRE	En 2012, 158 communes avaient un taux d'accès à l'eau potable inférieur à 65%. En 2013, on enregistre 154 communes dont le taux d'accès est inférieur à 65% soit un écart de 34 communes par rapport à la cible de 120 communes. Le ciblage dans les réalisations et la faible quantité d'ouvrages réalisés dans certaines communes n'ont pas permis de maintenir ou de faire progresser le taux d'accès au regard de l'accroissement de la population.
2. Assainissement								
2a	Nombre de nouvelles latrines améliorées réalisées en milieu rural	40 000	32 669	-7 331		x	DGAEUE	Cet écart de 7 331 latrines s'explique en partie par le déblocage tardif des fonds et la signature tardive des marchés pour la réalisation des latrines semi- finies dus aux réformes institutionnelles intervenues au cours de l'année.
2b	Taux d'accès à l'assainissement familial en milieu rural (à partir de 2012) (%)	6	6	0	x		DGAEUE	
2c	Taux d'accès à l'assainissement familial en milieu urbain (%)	30	29,1	-0,9		x	ONEA	Malgré la réalisation des latrines familiale en dessus des prévisions la cible n'a été atteinte du fait de l'augmentation du taux de croissance de la ville de Ouagadougou
2e	Taux d'équipement des CSPS en latrines (%)	95	95,2	0,2	x		DGAEUE	
2f	Taux d'équipement des écoles primaires en latrines (%)	95	89	-6		x	DGAEUE	La cible n'a pas été atteinte et pour cause le taux de croissance de 17% pour les écoles sans latrine et 5% pour les écoles avec latrine.
3. Gouvernance du secteur et renforcement des capacités								
3a	Taux de mise en œuvre des PSA (%)	47	50	3	x		ONEA	

Rapport de performance annuelle 2013 du secteur eau et assainissement

N°	Indicateurs	Cible 2013	Réal. 2013	Écarts	Situation de l'atteinte des cibles		Structures responsables	Observations
					Atteinte	Non atteinte		
3b	Proportion d'AEPS gérées par délégation (%)	50	41,3	-8,7		x	DGRE	Deux (2) contrats de gestion des AEPS avec des opérateurs privés ont été signés en 2013. Ce résultat s'explique par le retard accusé dans la mise en affermage des AEPS dans certaines régions comme celles de la Boucle du Mouhoun, du centre-Sud et du Centre-Est.
3c	% de postes décisionnels (président, secrétaire, trésorier) des Associations des Usagers de l'Eau occupés par des femmes	na					SP/PAGIRE	
3d	% de postes décisionnels (président, secrétaire, trésorier) des Comités Locaux de l'Eau occupés par des femmes	na	27				SP/PAGIRE	
3f	La Contribution Financière Eau (CFE) est approuvée en 2009 et mise en œuvre à partir de 2010 et finance progressivement les agences de l'eau (en millions de FCFA)	150	80,5	-69,5		x	SP/PAGIRE	Certains assujettis ne paient pas car ils trouvent trop élevé le taux qui leur est appliqué
3g	Pourcentage de nouvelles AEPS équipés de périmètres de protection rapprochée	na					SP/PAGIRE	La situation de référence sera réalisée en 2015 avec un coût prévisionnel de 10 millions de FCFA.
4. Financement du secteur								
4a	Taux d'exécution du BPO rural (partie budget de l'Etat, dont ressources extérieures inscrites) (%)	90	90	0	x		DGRE	La cible est atteinte.
4b	Taux d'exécution du budget d'investissement de l'ONEA (urbain) (%)	90	99,8	9,8	x		ONEA	
La gestion intégrée des ressources en eau est effective au Burkina Faso à l'horizon 2015.								
5. Déconcentration et décentralisation de la gestion financière								
5a	Proportion des investissements publics de l'AEPA exécutés par les régions (%)	65	61,5	-3,5		x	DGRE	La cible n'est pas atteinte.

Rapport de performance annuelle 2013 du secteur eau et assainissement

N°	Indicateurs	Cible 2013	Réal. 2013	Écarts	Situation de l'atteinte des cibles		Structures responsables	Observations
					Atteinte	Non atteinte		
5b	Proportion des investissements publics de l'AEPA exécutés par les communes (%).	15	12,2	-2,8		x	DGRE	La cible n'est pas atteinte.
6. Amélioration de la gestion des marchés publics								
6a	Taux d'exécution du plan de passation des marchés Eau et Assainissement en milieu rural (DGRE, DGAEUE, SP PAGIRE, DGAEN, DREAHA)	80	95,62	15,62	x		DMP	
6b	Coût moyen par personne additionnelle approvisionnée en eau potable (x 1000 FCFA)	≤ 53	68,51	-15,5		x	DGRE	.
Total en nombre					8	11		
Total ensemble des indicateurs					19			
Total en pourcentage					42%	58%		